

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 20 janvier 2015 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

**DM2014-0086** 188, rue Saint-Louis, lot 3 818 002 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 2,75 mètres pour le portique, une marge latérale nord-est de 1,40 mètre et un total des marges latérales de 4,65 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 3,5 mètres, des marges latérales minimales de 2 mètres et un total minimal pour les marges latérales de 5 mètres dans la zone H-621.

**DM2014-0087** 8, terrasse de l'Île, lot 4 863 426 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 5,35 mètres et une marge de 1,60 mètre entre le garage détaché et le coin arrière gauche de la maison, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige des marges minimales de 6 mètres à l'avant dans la zone H-803 et de 2 mètres entre un garage et une maison.

**DM2014-0090** Futurs 229 et 235, rue Taillefer, lot 4 517 223 (futurs lots 5 628 306 et 5 628 307 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment principal et de ses galeries sur chacun des deux lots projetés avec une marge avant minimale de 4,6 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale de 6 mètres à l'avant dans la zone H-561.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 décembre 2014.

Micheline Lussier, OMA  
Greffière adjointe